



Villars-le-Terroir, le 18 juillet 2019

Conseil communal Villars-le-Terroir

Procès-verbal no 15 de la séance du Conseil Communal du 17 juin 2019

Monsieur le Président salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, et les gens du public.

L'heure de convocation étant écoulée, il propose d'entamer cette quinzième séance de la législature. Il demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

Point 1 : Appel

M. le Président passe la parole à la secrétaire Mme Mary-Claire Freymond qui procède à l'appel. Mesdames Carine Baud, Joëlle Cornuz, et Messieurs Camille Allaz, Jean-Pierre Allaz, Fabrice Allaz, Philippe Benoît, Alain Herminjard et Sébastien Pittet sont excusés. Messieurs Samuel Kissling et Pascal Pittet ne se sont pas excusés pour cette séance.

Le quorum est donc atteint avec 25 conseillers présents, 8 absents excusés, 2 absents non excusés.

L'assemblée ayant été convoquée dans le respect de l'article 48 du Règlement du Conseil communal, M. le Président déclare cette quinzième séance ouverte.

Point 2 : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal No 14 de la dernière séance du Conseil Communal du 6 mai 2019

M. le Président rappelle que tous les membres ont reçu une copie de ce procès-verbal et que la lecture n'en est faite que si l'assemblée le demande, ce qui n'est pas le cas.

Il précise avoir reçu un commentaire de **M. Jean-Pierre Allaz** concernant le pt. 7 – divers et propositions individuelles.

« Qu'en est-il du déplacement du panneau d'interdiction de circuler aux camions sur le chemin de Montofrey, via Goumoens ? La Municipalité a répondu que cette problématique est à l'étude ».

Par un vote, le pv est accepté à l'unanimité. M. le Président remercie la secrétaire

pour sa rédaction.

Point 3 : Communications du Président du Conseil Communal, dépôt de postulats et/ou motions

M. le Président n'a reçu aucune proposition avant ce Conseil. Il demande s'il y en aurait une de dernière minute, ce qui n'est pas le cas.

N'ayant pas d'autre communication, M. le Président passe au point suivant.

Point 4 : Communications de la Municipalité

M. le Syndic communique plusieurs informations, à savoir :

1. Les bureaux de l'administration communale resteront ouverts durant les vacances d'été, à l'exception des mardis matin du mois de juillet.
2. Salle des commissions : les conseillers ayant accepté lors du budget 2019 la rénovation du local « Cric-Crac », les travaux sont maintenant terminés et ce local peut désormais être mis à disposition de la Commune, de sociétés ou entreprises qui le souhaiteraient. Pour les sociétés locales, la location est gratuite et pour les tiers elle est fixée à Fr. 50.--, montant qui pourrait être majoré de Fr. 50.-- pour la location d'un écran et Fr. 50.-- pour l'appareillage technique. Il existe aussi la possibilité d'utiliser la petite cuisine qui jouxte ce local. Pour le cas où cette salle serait rendue non nettoyée, un coût supplémentaire au tarif de Fr. 60.--/heure serait facturé, voire Fr. 65.-- pour chaque heure supplémentaire.

M. le Municipal Jean-François Pittet prend la parole pour aviser les Conseillers présents que, comme tous les habitants de la Commune d'ailleurs, s'ils ont des haies en bordure de leur propriété ils sont priés, en cas d'empiètement sur la voie publique, de faire le nécessaire afin de respecter les règles en vigueur, notamment en ce qui concerne la circulation.

Il rappelle aussi qu'il a été récemment demandé à la Municipalité d'étudier la possibilité de construire un trottoir sur l'Avenue d'Orbe et sur la route du Péraulaz. Cette demande a été transmise à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), qui a donné une première réponse stipulant que la largeur des chaussées devant être de 4.50 m au minimum, il ne sera pas possible de respecter cette contrainte sans procéder à l'élargissement des chaussées. La Municipalité a donc demandé un coût estimatif au bureau technique Jan et Courdesse à Echallens, celui-ci chiffrera le coût d'aménagement de ces trottoirs, qui se résumeront certainement à une ligne jaune en bordure de route. Ces prix seront communiqués lors d'un prochain Conseil. Cependant, M. Jean-François Pittet tient à communiquer la remarque du Service des routes, à savoir « quelle plus-value sécuritaire le marquage d'une ligne jaune en bordure de route apportera avec le passage de 300 véhicules/jour » ?

M. Jean-Joseph Pittet demande s'il ne serait pas envisageable de proposer aux bordiers de ce chemin de céder une partie de leur terrain au profit de la Commune pour permettre l'aménagement d'un trottoir ?

M. le Municipal Jean-François Pittet lui répond qu'il s'agit-là de l'étape suivante, la première étant d'étudier la faisabilité technique de ce projet et d'en chiffrer le coût. Par la suite, il serait possible d'envisager une expropriation ou une servitude.

M. le Municipal Lionel Favre prend ensuite la parole pour donner une information relative aux appartements communaux. Un appartement sis au 1^{er} étage de l'administration communale va se libérer à fin septembre. La Municipalité tient à remercier les locataires sortants pour les 23 ans de bonne cohabitation.

M. Steeve Devolz demande si l'appartement est déjà reloué ?

M. le Municipal Lionel Favre répond par la négative en précisant que quelques travaux de rafraîchissement sont envisagés avant de le relouer.

M. le Municipal Cyril Pittet intervient pour aviser les conseillers présents que mercredi 26 juin prochain sera le dernier jour propice à l'observation des castors sur le Sauteruz étant donné que dès le lendemain l'autorisation a été délivrée pour supprimer les barrages.

M. le Président remercie la Municipalité pour toutes ces informations.

Point 5 : Préavis municipal No 02/ 2019 – rapport sur la gestion et les comptes 2018

M. le Président passe la parole à **M. David Mettraux** qui lit le rapport de la commission gestion/finances.

M. le Président remercie M. David Mettraux pour sa lecture et les membres de la commission pour leur travail. Il demande aux autres membres de la commission ainsi qu'aux Conseillers présents s'ils ont des remarques ou commentaires à apporter, ce qui n'est pas le cas.

M. le Syndic apporte quelques remarques relatives aux comptes 2018 présentés. En préambule, il souhaite préciser que la Municipalité tient à remercier la commission gestion – finances pour les bons échanges et l'excellente collaboration qui ont eu lieu avant l'élaboration de ce rapport et salue également le travail fourni. Les comptes affichent un résultat positif de Fr. 11'305.46 après attribution aux réserves alors que le budget voté par le Conseil prévoyait un résultat négatif de Fr. 128'436.--. M. le Syndic tient encore à préciser qu'avant l'attribution aux réserves des postes fonds de péréquation (Fr. 173'000.--), fonds de réserve générale (Fr. 180'000.--), police vaudoise (Fr. 27'500.--), facture sociale (Fr. 109'500.--) et une provision pour la perte sur débiteurs (Fr. 20'000.--), le résultat de l'exercice 2018 aurait été évidemment bien meilleur, soit un montant de Fr. 521'305.--.

Ces fonds de réserve sont prévus afin de limiter les mauvaises surprises lors du décompte final des différents postes où la commune n'a pas la maîtrise des coûts (associations intercommunales + péréquation cantonale). Comme l'a d'ailleurs également souligné le rapport de la commission gestion/finances, il convient de rester prudent avec l'évolution de certaines charges, bien que la marge de manœuvre pour les limiter soit quasi nulle.

Une autre remarque de la Municipalité concerne le bâtiment multifonctions. Ce dernier est maintenant achevé après une amélioration supplémentaire apportée tout

récemment par la pose d'un store qui limite le bruit des frigos dans la salle du réfectoire scolaire. Le coût de cet ajustement se monte à Fr. 2'000.–. La demande de location de ce local ne fait d'ailleurs qu'augmenter à satisfaction.

M. Werner Reist revient sur le montant attribué à la perte sur débiteurs. Il souhaite connaître le pourcentage de chances de récupérer les montants en question.

M. le Syndic lui répond qu'après examen avec Mme la Boursière, il est difficile de chiffrer le montant à attribuer aux débiteurs à risques, certains de ceux-ci étant propriétaires de biens, la Municipalité espère pouvoir recouvrer certains montants en souffrance, sans que cela soit une certitude. D'autres sont des débiteurs qui ont du mal à régler leur dû dans les délais impartis. En résumé, on peut raisonnablement estimer le risque à 10%.

M. le Président passe en revue, à l'écran, les comptes présentés point par point en demandant aux conseillers qui le souhaitent de bien vouloir intervenir s'ils ont des questions ou des commentaires, ce qui n'est pas le cas.

M. Blaise Lambercy demande ce qu'il en est des incertitudes en termes de péréquation communale.

M. le Syndic répond qu'au moment du bouclage des comptes, le 29.03.2019, ces provisions ont été opérées pour la péréquation. Cependant, le bouclage est effectué en fonction des montants connus. Il s'agit donc là d'une estimation faite par la Fiduciaire en fonction des chiffres de l'année. On retrouve d'ailleurs dans le bouclage les montants qui ont été reversés à la collectivité publique par le montant de Fr. 528'000.– ainsi que la provision 2018.

M. le Président propose ensuite de passer au vote après lecture des conclusions du préavis :

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir :

- Vu le préavis municipal No 02/ 2019 du 6 mai 2019 - rapport sur la gestion et les comptes 2018
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour
- Oui le rapport de la commission gestion/finance

décide :

- d'adopter les comptes de l'exercice 2018 tels que présentés et présentant un excédent de revenus de Fr. 11'305.46
- d'adopter le rapport sur la gestion et les comptes 2018
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2018.

Résultat du vote à main levée :

24 voix pour.

Le préavis No 02/ 2019 est donc accepté à l'unanimité.

Point 6 : Préavis municipal No 03/ 2019 – transformations du rez inférieur du complexe communal

M. le Président, passe la parole à **M. Vincent Pittet** pour la lecture du rapport de la

commission relatif à cet objet. En fin de lecture, M. Vincent Pittet précise qu'il a apporté deux petites corrections durant sa lecture au rapport signé par les membres de la commission ad'hoc. En effet, il y a lieu de lire « **la commission** » ad'hoc et non la Commune ad'hoc. Deuxièmement, il manque à la fin de la conclusion « **et la mise** » en conformité de la cuisine.

M. le Président le remercie pour ces précisions qui seront notées dans le présent pv.

M. David Mettraux précise que la commission gestion/finance avait déjà établi un rapport pour le préavis N° 01/2019 concernant la transformation de l'appartement du concierge et du réfectoire au rez inférieur en demandant d'accepter ledit préavis. En conséquence, il n'y avait pas lieu d'établir un nouveau rapport qui aurait été identique au précédent.

M. le Syndic rappelle que le Conseil, suite au désistement de l'éventuel locataire, avait invité la Municipalité à proposer ces locaux à l'ASIRE. La réponse de cette dernière est négative dans l'immédiat. Les amendements votés lors du dernier Conseil, à savoir que les conseillers ne voulaient pas de Portakabins ni de pressions quant à l'éventuelle transformation de l'UAPE en salle de classe ont été clairement signifiés à l'ASIRE. Les choses sont donc bien claires avec cette dernière et ces points seront d'ailleurs stipulés dans la convention qui sera signée prochainement avec l'ASIRE.

Par ailleurs, le cuisinier qui travaille actuellement dans la cuisine de la grande salle a tout de suite accepté la proposition de la Municipalité de déménager, à des prix de location intéressants aussi bien pour lui que pour la Commune. C'est ainsi qu'avec un investissement relativement peu important, puisqu'il est ici question de Fr. 24'000.-- pour la mise aux normes de cette cuisine, le rendement ne sera pas négligeable pour la Commune.

M. Ludovic Schopfer, précise qu'il a de la peine à comprendre le montant provisionnel des revenus locatifs jusqu'en 2023. Si l'on se fie au graphique présenté, on gagne Fr. 87'000.-- par an jusqu'en 2023 et ensuite moins. Comment est-il possible que malgré les amortissements, le montant soit supérieur à ce que l'on peut récupérer après coup ? A son avis, les amortissements devraient être négatifs au 31.12.2023.

M. le Syndic lui répond par la négative, étant donné que si l'on multiplie le montant provisionnel annuel de Fr. 31'000.-- par 5 ans on obtient les Fr. 150'000.-- qui étaient prévus pour les classes. Il n'est pas question ici de la cuisine. En fait, la Commune va « faire la banque » et recevra de l'ASIRE les amortissements majorés des intérêts de la somme investie, divisés sur 5 ans. Après ces 5 ans, elle ne paiera plus que la location uniquement.

M. le Président propose ensuite de passer au vote concernant ce préavis No 03/ 2019 pour la transformation du rez inférieur du complexe communal, après lecture des conclusions de celui-ci :

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir :

- Vu le préavis municipal No 03/ 2019 du 3 juin 2019
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour
- Oui le rapport de la commission ad'hoc désignée pour étudier cet objet

décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 104'000.– pour la transformation au rez inférieur du complexe communal du réfectoire en salle de musique et la mise en conformité de la cuisine ;
- de financer cette dépense par les liquidités courantes.

Résultat du vote à main levée :

22 voix pour, 2 abstentions.

Le préavis No 03/ 2019 est donc accepté.

Point 7 : Renouvellement du bureau

M. le Président rappelle que selon l'article 11 de notre règlement communal, le Conseil nomme chaque année en son sein un président, un ou deux vice-président(s), 2 scrutateurs et 2 suppléants. L'année de législature se déroule du 1^{er} juillet au 30 juin. Il invite donc les conseillers à procéder au renouvellement des membres du bureau pour la quatrième année de cette législature, en commençant par l'élection du président.

M. David Meltraux propose M. Steeve Devolz au poste de président qui accepte d'être candidat pour cette nouvelle année.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, le Président propose de passer à l'élection à main levée de M. Steeve Devolz au poste de Président pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Résultat : **M. Steeve Devolz** est élu tacitement à l'unanimité sous les applaudissements des Conseillers.

M. le Président passe ensuite à l'élection du vice-président et passe la parole à M. Steeve Devolz, nouveau président élu, pour mener cette élection.

M. Steeve Devolz remercie tout d'abord les conseillères et conseillers. Il propose de passer à l'élection du vice-président.

M. Jean-Joseph Pittet propose **M. Pascal Pollien** au poste de vice-président qui accepte d'être candidat pour cette nouvelle année.

Monsieur Steeve Devolz, nouveau président, demande s'il y a d'autres propositions, ce qui n'est pas le cas.

Comme il n'y a pas d'autre candidat, M. Steeve Devolz propose de passer à l'élection à main levée de M. Pascal Pollien au poste de vice-président pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Résultat : **M. Pascal Pollien** est élu tacitement à l'unanimité sous les applaudissements des Conseillers.

M. Pascal Pollien, président sortant, reprend son poste et passe ensuite à l'élection des scrutateurs et scrutateurs suppléants. Si aucune autre proposition de candidats n'est

faite, il est suggéré, comme habituellement, une rocade entre ces postes. Il propose donc pour l'année 2019 – 2020 Messieurs Benoît Allaz et Gérard Briquet qui acceptent d'être scrutateurs et sont élus tacitement à l'unanimité. Pour les scrutateurs suppléants, Messieurs Jean-Joseph Pittet, et Werner Reist acceptent d'être candidats et sont élus tacitement à l'unanimité en tant que scrutateurs suppléants.

M. le Président tient encore à remercier le bureau du Conseil, avec qui il règne une bonne entente et une excellente collaboration. Il remercie le vice-président M. Steeve Devolz d'avoir accepté de le remplacer au pied levé lors de la séance des Syndics du Gros-de-Vaud à Villars-le-Terroir et également la secrétaire du Conseil, Mme Mary-Claire Freymond pour le travail effectué rapidement.

Point 8 : Divers et propositions individuelles

M. David Mettraux demande à la Municipalité s'il serait possible de faire verser un camion de gravats à la décharge de Mannens de manière à rendre le sol plus praticable.

Deuxièmement, il souhaiterait savoir ce qu'il en est des oppositions aux zones réservées dont il était question lors du précédent Conseil ?

M. le Syndic répond que le nécessaire sera fait afin d'améliorer l'état des abords de la décharge.

En ce qui concerne la zone réservée, une partie des oppositions a été retirée par les opposants alors que d'autres sont encore pendantes. L'une d'elle a nécessité une rencontre avec l'urbaniste cantonale Mme Payot Diouf qui a constaté qu'elle n'avait pas vu le plan entier lors de la mise à l'enquête. Elle s'est donc déchargée en renvoyant le dossier à la Municipalité. De ce fait, une enquête publique complémentaire sera faite avec l'extension de la zone réservée communale aux lieux-dits Champ Villars et La Biolleire. La mise à l'enquête devrait paraître en principe au début du mois de juillet et la Municipalité espère pouvoir venir devant le Conseil au mois d'octobre pour traiter ce préavis et ainsi avancer avec le nouveau plan général d'affectation.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie chacun pour sa participation et lève cette séance à 21 h 05.

Ainsi délibéré en séance du 17 juin 2019.

Au nom du Conseil communal

Le Président

P. Pollien



La Secrétaire

M.-C. Freymond

